

COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS TECHNIQUE LIE A LA MISE EN PLACE DU CODE MUNICIPAL D'HYGIENE (CMH) DE LA COMMUNE URBAINE DE FORT-DAUPHIN

Date : Vendredi 12 Septembre 2025

Lieu : Bureau de l'ONG Ran'Eau, Fort-Dauphin

Objet : Rendez-vous technique lié à la mise en place du Code Municipal d'Hygiène (CMH) de la Commune Urbaine de Fort-Dauphin

Participants :

HOMSI Albertho	DREAH	Directeur
SOSTHENE Robson	CUFD	Secrétaire General
FIDINARILANTO Charles Richard	Gendarmerie	
RASAMOELINA Tsiky	CUFD	DASEE
ANDRIAMIHA Hasimbola	RAN'EAU	Stagiaire
RAVAOARISOA Mariette Volatiana	DIOLOTO	Project officier
RALISOAMALALANIRINA Beatrice	DREAH	SRAH
RAVELOMANANA Tolotriniaina Parfait	CUFD	DST
TOLINIAINA Lanto Jean Nino	ONG SAHI	Communication
ANDRIAMANAMPISOA Eva	DREAH	SREAU
RATOVOSON Hery Mahatoky	DRSP	EMAR
ANDRIANANDRASANA Oely	RAN'EAU	Responsable Antenne
RAMAROLAHY Hery Lalaina	ONG AVIA	Président

1. Contexte

Dans le cadre du processus de mise en place du Code Municipal d'Hygiène (CMH), la CUFD a organisé un rendez-vous technique visant à observer et analyser la situation actuelle de la gestion des déchets solides dans la ville de Fort-Dauphin.

La mission s'est déroulée sur deux sites principaux :

- Le dépôt d'ordures communal d'Ankaréfo,
- Plusieurs points de dépôts sauvages identifiés dans différents quartiers de la ville.

Cette activité s'inscrit dans la volonté de fonder le CMH sur des constats concrets et sur les réalités locales.

2. Déroulement et observations

a) Dépôt communal d'Ankaréfo

- Le site est le principal point de dépôt officiel de la ville.
- Des problèmes de **surcharge et de gestion** ont été relevés, notamment le manque de moyens pour le transport régulier des déchets.
- Le personnel communal a présenté les efforts déjà entrepris, mais a souligné le besoin de **moyens logistiques et financiers supplémentaires**.

b) Points de dépôts sauvages

- Plusieurs dépôts non autorisés ont été observés dans les quartiers visités.
- Ces sites représentent un **risque sanitaire et environnemental** important (prolifération de mouches, odeurs, risques d'inondation liés aux déchets obstruant les canaux).
- Les riverains ont exprimé leurs préoccupations, tout en reconnaissant que le manque de bacs et de services de collecte régulière les pousse parfois à ces pratiques.

3. Recommandation

- Accélérer la finalisation et l'adoption du CMH afin de doter la CUFD d'un outil légal clair pour réguler l'assainissement.
- Renforcer la logistique communale (camions, bacs, équipements) pour améliorer la collecte.
- Développer des campagnes régulières de sensibilisation communautaire, associant les écoles, les associations de jeunes et les leaders communautaires.
- Mettre en place un dispositif de suivi et de sanction contre les dépôts sauvages.
- Encourager des initiatives de valorisation des déchets (compostage, recyclage).

4. Conclusion

Ce rendez-vous technique a permis de dresser un état des lieux clair de la situation de l'assainissement à Fort-Dauphin et d'identifier les défis prioritaires.

La mobilisation de la CUFD et de ses partenaires, combinée à la mise en place prochaine du Code Municipal d'Hygiène, ouvre la voie vers une gestion plus efficace et durable des déchets dans la ville.

Fait à Fort-Dauphin, le 13 septembre 2025

Le rapporteur,

Oely ANDRIANANDRASANA

Responsable Antenne Ran'Eau – Région Anôsy